



Compte rendu du Comité Technique Local de la DISI-SO du 22/03/2012

Ordre du jour : transfert d'emplois.

L'ordre du jour de ce comité technique local comprenait un seul point : le transfert de deux emplois de B PSE de l'établissement Bordeaux Garonne vers Bordeaux Océan. À cet ordre du jour se sont bien sûr ajoutées les habituelles « questions diverses ».

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, nous avons fait part de notre étonnement de voir apparaître ce transfert d'emplois à cette date, deux mois après le CTL de janvier consacré aux emplois. Reconnaisant que ce mouvement aurait eu sa place au CTL du 26/01, le DISI a justifié ce retard principalement par l'attente un peu longue d'une réponse de la Direction Générale à la demande de transformer l'un de ces postes de B PSE en A PSE, réponse qui s'est avérée négative.

Nous avons également fait quelques remarques concernant l'horaire de la réunion, les conditions de sa convocation et la prise en considération de la disponibilité des représentants du personnel. Le DISI s'est globalement engagé à tenir compte de nos remarques.

Projet de transfert d'emplois

Le projet présenté par le DISI visait à régulariser les emplois issus de la filière Gestion Publique (FGP) mis à la disposition de la SIL lors de la création de la DISI. Ces emplois physiquement implantés à l'ESI Bordeaux Océan étaient en effet toujours à l'ESI Bordeaux Garonne sur le papier. L'un de ces emplois est actuellement occupé. L'autre, vacant suite à une promotion, devant l'être après le mouvement de mutation FGP du 1er avril.

Si l'emploi de PSE « expert réseau », déjà transféré physiquement et occupé à la SIL depuis le 1/09 ne posait pas de problème particulier pour nous, le second emploi à transférer méritait que l'on s'y arrête. En effet nous avons eu la surprise de découvrir que c'était un emploi de PSE « concepteur réalisateur d'applications » (CRA), c'est à dire un emploi de développement, que le DISI entendait transférer à la SIL.

Supprimer un poste de développement à l'ESI Garonne, qui fait du développement, pour renforcer un service qui a besoin d'un expert réseau : les élus CGT ne pouvaient pas laisser passer ça !

Contraint à s'expliquer, le DISI a répondu que l'emploi vacant suite à promotion était déjà un emploi de CRA, bien que non affecté au développement. Reconnaisant un problème de qualification et qu'il ne disposait pas d'un second emploi expert réseau à transférer, il s'est essentiellement accroché à un argument : le besoin incontestable de renfort à la SIL.

Sans nier ce besoin, les élus CGT refusent de déshabiller le développement pour habiller le réseau. Les missions de développement de l'ESI Garonne ont elles aussi besoin de renforts, et dans ce contexte enlever un poste de CRA, fût-il mal employé jusqu'ici, n'est pas acceptable.

Les qualifications informatiques ont un sens, puisqu'il manque de PSE « réseau » il faut en recruter.

Vote sur ce projet de transfert d'emplois :
CGT : **contre** ; FO et USSTS : **abstention**

Le transfert est donc validé. Le vote contre unanime des OS aurait pu mettre en difficulté la direction sur cette question. Dommage, car selon les nouvelles règles de fonctionnement des CTL, la Direction aurait été obligée de convoquer une nouvelle réunion du CTL pour soumettre sa proposition, éventuellement modifiée.

Il faut noter en complément à ce débat la remarque de l'élue FO concernant un poste de PSE expert réseau (FGP) vacant à la SIL de Poitiers (décidément !) : le DISI a répondu qu'il n'y avait pas de candidat à ce poste mais que la Direction s'était battue pour le conserver et qu'il serait de nouveau proposé au prochain mouvement. Nous nous sommes associés pour demander un état des lieux des emplois, le DISI s'est engagé à le faire.

QUESTIONS DIVERSES

Taux de grévistes :

Les OS ont demandé la communication des taux de grévistes, en effet cette information ne nous avait pas été donnée suite à la grève du 2/02. Le DISI a répondu qu'il nous communiquerait le taux pour la DISI. Nous avons signalé qu'il était tout à fait possible d'avoir le taux par établissement. Le DISI va s'adresser à la DG pour voir s'il peut donner cette information détaillée.

Nous avons déploré le retard de communication des compte-rendus des précédents CTL. Le DISI comme toujours, a invoqué les difficultés liées à la mise en place de la fusion pour expliquer ce retard, il s'est engagé à réduire le délai.

Organisation des RH :

Nous avons ensuite évoqué, sur la base d'un cas particulier, les problèmes de communication entre la DISI et les personnels des ESI, et encore une fois les lourdeurs de l'organisation RH. Le DISI prend sur lui la responsabilité du problème et nous invite à intervenir auprès de lui à chaque fois que nous le jugerons nécessaire ...

Communication ...

Autre exemple de communication déficiente : les personnels du service G2A de Bordeaux se sont vus supprimer un jour ARTT sans aucune information préalable. L'explication tenait à leur changement d'horaires de travail à compter de fin février et à l'application d'un prorata (10 mois sur 12) pour le calcul du nombre de jours restants. Nous avons cependant remis en cause le mode de calcul qui faisait l'impasse sur les deux premiers mois travaillés de l'année : nous avons eu raison puisque les agents concernés se sont finalement vus réintégrer 1/2 journée ARTT.

Concernant le même service, une note officialisant la mise en place du G2A avait été annoncée. Un mois après le démarrage effectif cette note se faisait toujours attendre. Le DISI a répondu qu'il n'y avait pas de note car des discussions sont encore en cours au plan national concernant les horaires atypiques et les astreintes.

GTS Poitiers :

Ces questions d'horaires et d'astreintes restent également une préoccupation des personnels du service GTS de Poitiers, cela a de nouveau été rappelé mais là encore le DISI renvoie au groupe de travail national.

Concernant Poitiers, le manque d'un poste de chef d'exploitation au GTS a été évoqué. Le DISI n'a pas de réponse à ce sujet mais reconnaît qu'une clarification est nécessaire.

Poitiers, cellule Java :

Des questions se posent également au sujet de la création d'une nouvelle cellule de développement JAVA à Poitiers:quelles qualifications requises, quels emplois créés, y-aura-t-il des PSE-CRA, des analystes ?

Le DISI n'a pas d'élément de réponse cependant le transfert d'une mission développement Concurse nécessitera des emplois. Une priorité sera donnée aux agents DGFIP avec formation. Un appel interne sera effectué auprès d'agent ayant des compétences en Java et conduite de projet. Un renfort du privé n'est pas exclu (contrat de 6 mois ou 2X 6 mois).

Astreintes :

Revenant sur le sujet des astreintes, les interrogations des personnels ont été évoquées au sujet du renforcement des astreintes et de leur périmètre durant la campagne de télédéclaration de l'IR. En effet ce contexte est une nouveauté pour le GTS de Poitiers et connaît d'importants changements par rapport aux années précédentes pour Bordeaux Océan. M. Faivre a apporté quelques précisions indiquant notamment que la notion d'astreintes renforcées concernait surtout le G2A de Bordeaux qui dans certains cas serait susceptible de se déplacer pendant les astreintes, ce qui n'est pas d'actualité pour Poitiers et Nantes.

Enfin le DISI a souhaité faire un point sur quelques sujets d'actualité.

- **L'assistance 2ème vague** (rappel :il s'agit de l'intégration au sein de la DISI des CID des départements sans ESI) :

Lors du recensement comparatif effectué par la DG, des écarts d'effectifs ont été constatés plus particulièrement en Aquitaine. Après étude la DISI a accepté certains écarts, d'autres ont été contestés. La DG doit trancher, il sera ensuite possible d'avoir une visibilité sur les emplois affectés et vacants.

Concernant les droits d'option, 68 postes sur 70 ont été acceptés.

- Plan Stratégique Informatique :

Une réflexion entre les différentes DISI est en cours pour permettre une nouvelle répartition des missions. Dans un 2ème temps, début avril, les ESI concernés devaient se mettre en relation pour transférer les missions (expertise, ressources disponibles, ...).

- **Le local intersyndical de la DISI** est à disposition des OS. Il est situé au RDC de la cité administrative (ancienne salle de réunion du CSI).

Il est équipé d'une armoire, d'un bureau et d'un PC par OS, d'une table de réunion.

Pour l'instant une seule clé est disponible au secrétariat de l'ESI Bordeaux Océan, nous avons demandé que chaque OS possède sa clé.

Concernant les OS de Toulouse, ils pourront utiliser le local DRFIP31.

Vos élus CGT au CTL de la DISI Sud-Ouest :

BOURREL Geneviève	ESI Bordeaux Océan
BOISSON Béatrice	ESI Poitiers
BANCON Laurent	ESI Bordeaux Océan
BORDONNEAU Richard	ESI Bordeaux Garonne
BLASZCZYNSKI Martine	ESI Poitiers
DEUDON Vincent	ESI Bordeaux Océan